



droit a la securite social

Par **melaniethery**, le **23/01/2009** à **20:21**

j ai recu un courrier de la secu me demandant un justificatif de situation j ai demissionnee en 2003 et depuis je suis femme au foyer je ne touche aucune indemnisation est ce que je risque d'etre radiee merci a vs qui me repond

Par **ardendu56**, le **25/01/2009** à **20:20**

Le code de la SS est net et précis, je vous résume le texte:

Qui a droit au remboursement des soins médicaux ?

Code. séc. soc. : Art. L. 161-3 et s. ; R. 313-1 et s. ; Loi du 29/7/1998.

Affiliation gratuite

Certaines catégories de personnes bénéficient de plein droit des remboursements des soins médicaux, sans avoir à remplir les conditions habituelles. Sont notamment concernées, les bénéficiaires de :

* l'allocation aux mères de famille.

Toute personne affiliée au régime général de la Sécurité sociale a droit au remboursement des frais médicaux :

* pour elle-même ;

* et pour les ayants droit.

Vous n'avez donc aucune inquiétude à avoir; en tant que mère de famille, vous et vos enfants, êtes couverts.

bien à vous.

Par **melaniethery**, le **25/01/2009** à **20:25**

merci a vs qui m'avait repondu je suis touche de votre démarche et de m'avoir repondu si vite